



YUKON CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2023/161 ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the *Assessment and Taxation Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 An Assessment Review Board, to be known as the Central East Yukon Assessment Review Board, is established for all that part of Yukon lying to the east of 136 degrees west longitude, south of 63 degrees north latitude, west of 131 degrees west longitude and north of 61 degrees 45 minutes north latitude.

2 The following persons are appointed as members of the Central East Yukon Assessment Review Board:

Lyle Henderson – chair

Deborah Parent – vice-chair

Kylie Campbell-Clark – member.

3 The Central East Yukon Assessment Review Board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2024.

4 This order

- (a) comes into force on the later of
 - (i) January 1, 2024, and
 - (ii) the day on which it is filed with the registrar of regulation under the *Regulations Act*; and
- (b) expires on December 31, 2024.

Dated at Whitehorse, Yukon,

December 29, 2023

DÉCRET 2023/161 LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la *Loi sur l'évaluation et la taxation*, décrète :

1 Est constitué un conseil de révision des évaluations appelé le Conseil de révision des évaluations foncières du centre-est du Yukon, pour la partie du Yukon située à l'est de la longitude 136° Ouest et au sud de la latitude 63° Nord, ainsi que pour la partie du Yukon située à l'ouest de la longitude 131° Ouest et au nord de la latitude 61° 45' Nord.

2 Les membres du Conseil de révision des évaluations foncières du centre-est du Yukon sont :

Lyle Henderson – président

Deborah Parent – vice-présidente

Kylie Campbell-Clark – membre.

3 Le Conseil de révision des évaluations foncières du centre-est du Yukon doit débiter les séances d'audition des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2024.

4 Le présent décret :

- a) entre en vigueur :
 - (i) soit le 1^{er} janvier 2024,
 - (ii) soit à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les règlements*, si cette date est postérieure;
- b) expire le 31 décembre 2024.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le

29 décembre

2023

Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon